

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 03
Du 06 Septembre 2018

NOS PARTENAIRES



PREFET
DE L'AUDE



L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL



PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau



RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement



ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur



TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes



SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

COMITE DE DIRECTION

BO N° 03 du 06 septembre 2018

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER- Mrs AKLI - BONHOMME- BOUDET– BOUSQUET – BOUTIE - DRIF-GERARD– GIBERT - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET- ZAMO

Assiste à la réunion : M DURANTE MALVY Fabien

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BERTI – BONNET – ROGER- BEAUBOIS–TRASTET - ROQUE

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 02 du 30 Aout 2018

CONDOLEANCES

Le Président du district, les membres du comité de direction

Les Présidents et membres de commissions

Le personnel administratif et technique

Présentent leurs bien sincères condoléances aux clubs et aux familles, suite au décès de :

Mme Bordes, épouse Gieules, mère de M. Michel Gieules, Président du club FC Alzonne.

M. Hervé Cantiani, Président du district de la Meuse de football.

M. Jean Claude Milvaque, Président du district du Cantal, Vice-Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

TIRAGE AU SORT DES COUPES D'OCCITANIE ET LOPEZ

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la coupe d'Occitanie et le 1^{er} tour de la coupe Lopez ont eu lieu au district de l'Aude le 6 septembre 2018 à 18 heures 30.

Lire les rencontres en rubriques concernées qui se dérouleront le 16 septembre 2018 à 15 heures.

DEMANDE AUTORISATION DE BENEFICIER DE JOUEURS MUTE

AS Saint Martinoise

Information concernant le joueur muté supplémentaire qui évoluera en CD 4.

COURRIERS RECUS

Ligue Occitanie

Informant que l'inauguration du stade Maurice Martin à MUDAISON (34) aura lieu le 8 septembre 2018. Le Président sera présent.

Couverture des rencontres championnats régionaux et Coupes régionales séniors.
Courrier transmis à la CDA.

O. Cuxac d'Aude

Concernant l'impossibilité d'utiliser les installations les 20 janvier et 10 mars 2019.
Transmis à la commission compétente.

Trebes FC

Invitation le 8 septembre 2018 au stade de l'Aiguille – Remerciements – Le Président absent ne pourra être présent, le district sera représenté.

Mairie de Belpech

Sollicitant la commission des terrains CDTRIS pour l'éventuelle homologation de l'éclairage du terrain. Dossier transmis à la commission qui prendra contact.

Stéphane Baumel (Limoux Pieusse)

Courrier non adressé officiellement, non recevable transmis toutefois à la commission compétente pour information.

AS Villepinte

Informant du retrait de l'équipe 2 en CD 4 pour la saison à venir.
Transmis à la commission compétente.

Fabien Ozubko C.T.Régional

Confirmation de la remise de label à Gruissan le 26/9/2018

Le Secrétaire général



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 03 DU 06/09/2018

Présents : Mrs VALET - LOPEZ - RONTES - GRILLE

BAGES / CUXAC D'AUDE

Coupe de France 2ème Tour du 02 septembre 2018

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par courrier en recommandé à la date du 03 septembre 2018 par le club de Bages

Les réserves sont recevables

Considérant l'article 142 et 82 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle

Le joueur PLESSIER Corentin licence N° 1415325568 est bien qualifié pour la rencontre considérée

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmations sont à la charge du club de Bages

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Article - 141 Vérification des licences

1. Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

2. En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 139bis, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre **la liste de ses licenciés comportant leur photographie**, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit **du document et le** transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Le cas échéant, pour les joueurs sous contrats L.F.P., le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées, qu'il imprime depuis le logiciel Isyfoot.

Si un joueur ne présente pas sa licence (**via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club**), l'arbitre doit exiger :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle,
- la demande de licence **de la saison en cours** avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des présents règlements ou un certificat médical, (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

Seul l'éducateur titulaire d'une licence ("Animateur Fédéral", "Éducateur Fédéral", "Technique Régionale" ou "Technique Nationale") peut inscrire son nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.

3. Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match.

4. S'il s'agit d'une pièce d'identité non-officielle, l'arbitre doit la retenir, si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition qui vérifie si la photo correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

5. Si le joueur ne présente pas de licence, ou à défaut, s'il ne présente pas une pièce d'identité et la demande de licence dûment complétée dans les conditions susvisées ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non officielle, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Dans le cas où l'équipe adverse déposerait des réserves préalables sur la participation de ce joueur et où l'arbitre lui permettrait cependant de prendre part au match, l'équipe de ce joueur aurait match perdu par pénalité si lesdites réserves sont régulièrement confirmées.

6. Ces dispositions s'appliquent à toutes les catégories de joueurs, les Ligues régionales pouvant toutefois prendre, pour leurs compétitions, les mesures qui leur paraissent convenables pour les joueurs ou joueuses licenciés U6 à U13 et U6 F à U13 F, mais seulement en ce qui concerne la justification de l'identité du joueur, la production de la demande de licence dûment complétée dans les conditions susvisées ou la production d'un certificat médical de non contre-indication étant, à défaut de présentation d'une licence, toujours obligatoire pour participer à une rencontre.

7. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lors des rencontres des compétitions, ou phases de compétitions, se déroulant sous forme de tournois auxquelles les joueurs ne présentant pas de licence ne peuvent participer.

SAISON 2018-2019

Le Président.

COMMISSION DES ARBITRES

PV N° 03 du 06 septembre 2018

Président: M. DURANTE MALVY, Fabien

Présents : Mme Amira LOCUTURA- Ms. Yves BOUTIE ; Pierre FABRE ; Joseph JORGE ; Raymond LIGONNET ; Mohamed MANI ; Grégory VILAIN; Jean-Pierre ZAMO

Excusés : Ms Jean-Marc LARUELLE; Romain MARTY ; François MOCHE

REMERCIEMENTS

Le Président de la CDA tient à remercier Ms Méziane DRIF, Francis GIBERT, Bernard VALET et Henri AGUILAR qui ont œuvré au sein du bureau durant plusieurs années et qui pour raison personnelle désirent prendre du recul.

Remerciements également à Ms Joffrey CALVEZ, Jean-Luc FIOLE et Patrick MUNERET qui mettent un terme à leur carrière arbitrale après plusieurs années de bons et loyaux services.

La CDA est heureuse d'accueillir Mme Amira LOCUTURA, Ms Raymond LIGONNET, Romain MARTY et François MOCHE qui viendront partager leur expérience et apporter leur expertise dans des domaines précis.

STAGE DEBUT DE SAISON ARBITRES SENIORS

Il se déroulera **du vendredi 7 au dimanche 9 septembre 2018** au camping RIVES DES CORBIERES à PORT LEUCATE.

Les tests physiques auront lieu le samedi 08 septembre à 8h30 précise au stade de PORT LA NOUVELLE.

Le retour sur PORT LEUCATE aura lieu dès 11 heures.

L'ensemble des arbitres ont été informés par mail.

DESIGNATIONS - RAPPEL

Les désignations qui paraîtront en début de semaine seront provisoires et ne deviendront définitives que le vendredi après 20 heures.

Ce procédé prendra fin courant décembre 2018.

COMPOSITION DE LA CDA

Président : M. DURANTE MALVY Fabien

Président délégué : M. JORGE Joseph

Secrétaire : M. ZAMO Jean-Pierre

Responsables désignations : **seniors** : M. JORGE Joseph
Jeunes : M. VILAIN Grégory

Pôle RSF : Ms. JORGE Joseph – LIGONNET Raymond – MANI Mohamed

Référente féminine : Mme LOCUTURA Amira

Responsables observateurs : Ms FABRE Pierre- BOUTIE Yves – MOCHE François

Formation et suivi : Ms DURANTE MALVY Fabien- JORGE Joseph- VILAIN Grégory -FABRE Pierre- MOCHE François

Représentants dans: le comité de direction : M ZAMO Jean Pierre

La commission de discipline : M. LARUELLE Jean-Marc

La commission d'appel : M. VILAIN Grégory

Le Président de la Commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 03 du 06 septembre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES

TIRAGE DES COUPES OCCITANIE ET LOPEZ

Présents :

Mmes ROYER-BOMBAIL

Ms BOUSQUET-RONTES-LACOUR-PETROSINO-DRIF-VALET-GRILLE-GIBERT-PITIE-GERARD-BOUDET

Clubs présents : HAUT MINERVOIS- VILLASAVARY – BRAM – BRIOLET - VENTENAC

Matches le 16/09/2018 à 15h

COUPE OCCITANIE 1^E TOUR

BRAM – ST NAZAIRE

MALEPERE – LIMOUX P

HAUT MINERVOIS – GRUISSAN

MONTAGNE NOIRE – ALARIC

RAZES OL – TRAPEL P

NAUROUZE LABASTIDE – OZANAM

US MINERVOIS – PEXIORA

BAGES - MOUSSAN

COUPE LOPEZ 1^E TOUR

ST MARTIN LAL – BELPECH

LE COUGAING – VILLEDUBERT

ALZONNE – VILLEGLY

FANJEAUX – ST PAPOUL

MAS STES PUELLES – FC HAUTE VALLEE

OC ST ANDRE – SALLES SUR L HERS

VILLSAVARY – LES MARTYS

SAISSAC CAB – LE LAUQUET

SOUILHE – CHALABRE

VENTENAC – MALVES

ASC DES ILES – COURSAN EC

VILLEPINTE- CAUX SAUZENS

DEPARTEMENTAL 04 POULE A

Désistement de VILLEPINTE 2

AMENDE 105€

Les clubs de la poule sont priés d'en prendre note.

**Le président de la commission
M. BOUSQUET Daniel**

COMMISSION DES JEUNES A 11

BO N°3 du 06 septembre 2018

Présents : M. MANI - AKLI

ENGAGEMENTS

A ce jour :

En u17 il y a 14 équipes de l'Aude inscrites et 10 équipes de l'Ariège

En u15 il y a 18 équipes de l'Aude inscrites et 8 équipes de l'Ariège

Dernier délai d'inscription le vendredi 07 septembre 2018

La Commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 03 du 06 septembre 2018

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

COORDONNEES DE RESPONSABLES TECHNIQUES DES EQUIPES SENIORS FEMININES

CLUB	NOM	N° TEL	ADRESSE MAIL
O LES MARTYS	PISTRE Virginie/Frederic BONNET Michel	06 98 05 50 27	virfabre@yahoo.fr
GFPLM	DECOUX Tabatha BOMBAIL Gaele	06 85 69 56 09 06 79 80 87 32	tabathadecoux@orange.fr gaelle.bombail@hotmail.com
ES FANJEAUX	RAISON Thomas CASTEL Jean	07 77 03 89 29 06 76 03 39 88	Thomas.raison1@gmail.com Castel.js@gmail.com
OS ST PAPOUL	CARPENE Guillaume	06 77 50 97 88	Guillaume.carpene@gmail.com
FC BRIOLET	Matignon	06 21 70 45 17	Jeanfrancois.matignon@sfr.fr
FC CRITOURIEN LA TOUR DE CRIEU	JEAN Stéphane	06 17 40 95 03	53143@footoccitanie.fff.fr
LIMOUX P	LAURENT	06 47 45 48 83	
MALVES	PERRAMOND François	06 47 86 79 73	emmalumiere@yahoo.fr
LUC / MOUSSAN	OLIVEIRA Filipe	06 47 96 42 93	Filipe.olivera@orange.fr
US MONTAGNE NOIRE	SALA Nicolas	06 13 27 31 82	Nicosss.sala@gmail.com
MALEPERE	JAU Anthony	06 82 12 33 17	anthonyjau@orange.fr
TRAPEL PENNAUTIER FC	CARAYOL	06 83 32 32 81	marccarayol@free.fr
VILLALIER	GOMES LIMA Manu	06 85 01 99 32	
NARBONNE UFC	CHALKHA Ali	06 66 44 65 77	

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 05 SEPTEMBRE 2018
ANNULE ET REMPLACE LA REUNION DU 27 AOUT 2018**

Présents : Mme ROYER – M. GONZALEZ

Clubs présents : LES MARTYSD – GFPLM – ES FANJEAUX – ST PAPOUL – FC BRIOLET – LA TOUR DU CRIEU – LIMOUX P – MALVES – FC LUC/MOUSSAN

*La commission des féminines en accord avec les clubs présents accepte :

- le club FC CRITOURIEN dans notre championnat à 8 et en coupe à 8 dès la 1^e phase.
- le club de LUZENAC en 2^e phase

*En cas d'intempéries l'inversion de la rencontre obligatoire

*Autorisation de 3 U17F et 3 U16F en championnat et coupe senior féminines district (pensez au surclassement de ces joueuses)

*Le 1^e tour de coupe à 8 le 23/09/2018 FC CRITOURIEN – FF BASSIN CARCASSONNAIS

*2^e tour de coupe à 8 le 07/10/2018 le vainqueur du 1^e tour rencontrera FANJEAUX

*Engagement pour la coupe à 11 jusqu'au 21/10/2018 (entente entre 2 clubs à 8 possible)

*Horaires des rencontres :

- Samedi 19 h pour les clubs qui ont reçu l'autorisation de la commission des terrains (vous êtes priés de faire la demande de passage de la commission des terrains par mail)
Il faudra l'accord des 2 clubs pour jouer avant ou après cet horaire.
- Dimanche 10h

*Déroulement du championnat à 8

- 2 poules géographiques
- 17 équipes engagées
- 1^e phase match aller seulement voir tableau ci-dessous

CALENDRIER PREVISIONNEL DES FEMININES SAISON 2018/2019

16/09/2018	23/09/2018	30/09/2018	07/10/2018	14/10/2018	21/10/2018	28/10/2018	01/11/2018	04/11/2018	11/11/2018	18/11/2018
	1e tour de Coupe	A1	Coupe à 8	A2	A3	A4		A5		A6
25/11/2018	02/12/2018	09/12/2018	16/12/2018	23/12/2018	06/01/2019	13/01/2019	20/01/2019	27/01/2019	03/02/2019	10/02/2019
Rattrapage	A7	A8	Coupe à 11							
17/02/2019	24/02/2019	03/03/2019	10/03/2019	17/03/2019	24/03/2019	31/03/2019	07/04/2019	14/04/2019	21/04/2019	28/04/2019
01/05/2019	05/05/2019	08/05/2019	12/05/2019	19/05/2019	26/05/2019	30/05/2019	02/06/2019	09/06/2019	16/06/2019	23/06/2019

Les poules sont :

Poule A

NAUROUZE LABASTIDE
 ST PAPOUL
 ES FANJEUX
 GFPLM
 LIMOUX P
 FC MALEPERE
 US MONTAGNE NOIRE
 LES MARTYS
 FC CRITOURIEN

Poule B

NARBONNE UFC
 ALARIC
 VILLALIER
 TRAPEL
 MALVES
 LUC/MOUSSAN
 FFB CARCASSONNAIS
 FC BRIOLET

La Présidente de la Commission